



COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT ANNEE 2014



Le Conseil de Communauté au cours de sa séance du 17 avril 2014 a fixé pour le mandat 2014-2020, la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité du Grand Dijon comme suit :

Représentants du Grand Dijon		
1 – Monsieur Alain MILLOT, Président		
2 – Monsieur Patrick MOREAU, Président en l'absence de M. MILLOT		
3 – Madame DAL MOLIN		
4 – Monsieur André GERVAIS		
5 – Madame Catherine HERVIEU		
6 – Monsieur Gilbert MENU		
7 – Madame Françoise TENENBAUM		
Associations, bailleurs sociaux, autres organismes		
Direction Départementale des Territoires	Monsieur	Jean-Luc IEMMOLO
Agence Régionale de Santé (ARS)	Monsieur	Alain MORIN
Fédération Nationale des Usagers des Transports Bourgogne (FNAUT)	Monsieur	Alain MORINO-ROS
Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI)	Monsieur	Charles AVENA
Association Nationale pour l'Intégration des Handicapés Moteurs (ANPIHM)	Monsieur	Vincent ASSANTE
Association des Paralysés de France (APF)	Monsieur	Bruno AUBERTIN
Association Valentin Haüy (AVH)	Madame	Bernadette ROSSIGNOL
Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Egalité des Droits (CDTHED)	Monsieur	Roland CORDIER
Trisomie 21 Côte d'Or	Madame	Florence PRETET
Amicale des Aveugles Civils	Monsieur	Alain BERGER
Les Yeux en Promenade	Madame	Dominique BERTUCAT
Association pour Adultes et Jeunes Handicapés 21 (APAJH 21)	Monsieur	Jean-Claude THIARD
Voir Ensemble	Monsieur	Jean-Claude LESECQ
PEP 21	Monsieur	Christophe DUFOUR
Groupe de Liaison et d'Information Post-Polio (GLIP)	Monsieur	Philippe DELROCQUE
Les représentants des bailleurs sociaux		
L'ordre des architectes de Bourgogne		

La Commission Intercommunale d'Accessibilité du Grand Dijon s'est tenue le 16 décembre 2014.

Ses travaux ont porté

- sur le bilan du service Diviaccès depuis la mise en service du réseau Bus&Tram,
- sur les dernières réalisations en terme d'accessibilité sur le réseau Divia
- et sur une présentation de la prise en compte du handicap dans la conception des éclairages publics. Ce dernier point a été présenté par la société Cofely-Inéo, avec un zoom et un retour d'expérience sur l'application de la démarche au projet Tram de Dijon.

Ces travaux sont consignés dans le compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2014 de la Commission Intercommunale d'Accessibilité figurant ci-après.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE

Le 16 décembre 2014

Pour le GRAND DIJON :

Présents :

- M. MOREAU Président de la Commission, M. GERVAIS et Mme DAL MOLIN.

Excusés :

- M. MILLOT, Mme HERVIEU, Mme TENENBAUM et M. MENUT

Pour les ASSOCIATIONS, AUTRES ORGANISMES :

Présents :

- M. AUBERTIN (A.P.F) - Mme BRENOT et M. PICARDAT (A.V.H) – Mme CORDIER et M. MIANA (C.D.T.H.E.D) – M. THIARD (A.P.A.J.H 21) – M. BERGER (Amicale des Aveugles Civils) – M. ASSANTE (A.N.P.I.H.M) - M. MORINO-ROS (F.N.A.U.T Bourgogne) – M. GOURNAY (DDT)

Excusés :

- Associations A.D.A.P.E.I, PEP 21, Trisomie 21, Les Yeux en Promenade, l'ARS.

Pour les SERVICES DU GRAND DIJON/VILLE de DIJON :

- Mme GHERSALLAH

Pour KEOLIS DIJON :

- Mme ROUX

Etait présente également Mme MERIGAULT (de la société Cofely Inéo Réseaux Est).

Monsieur Patrick MOREAU, Président de la Commission, accueille les participants à 18h00 en salle 121 du Grand Dijon et présente l'ordre du jour :

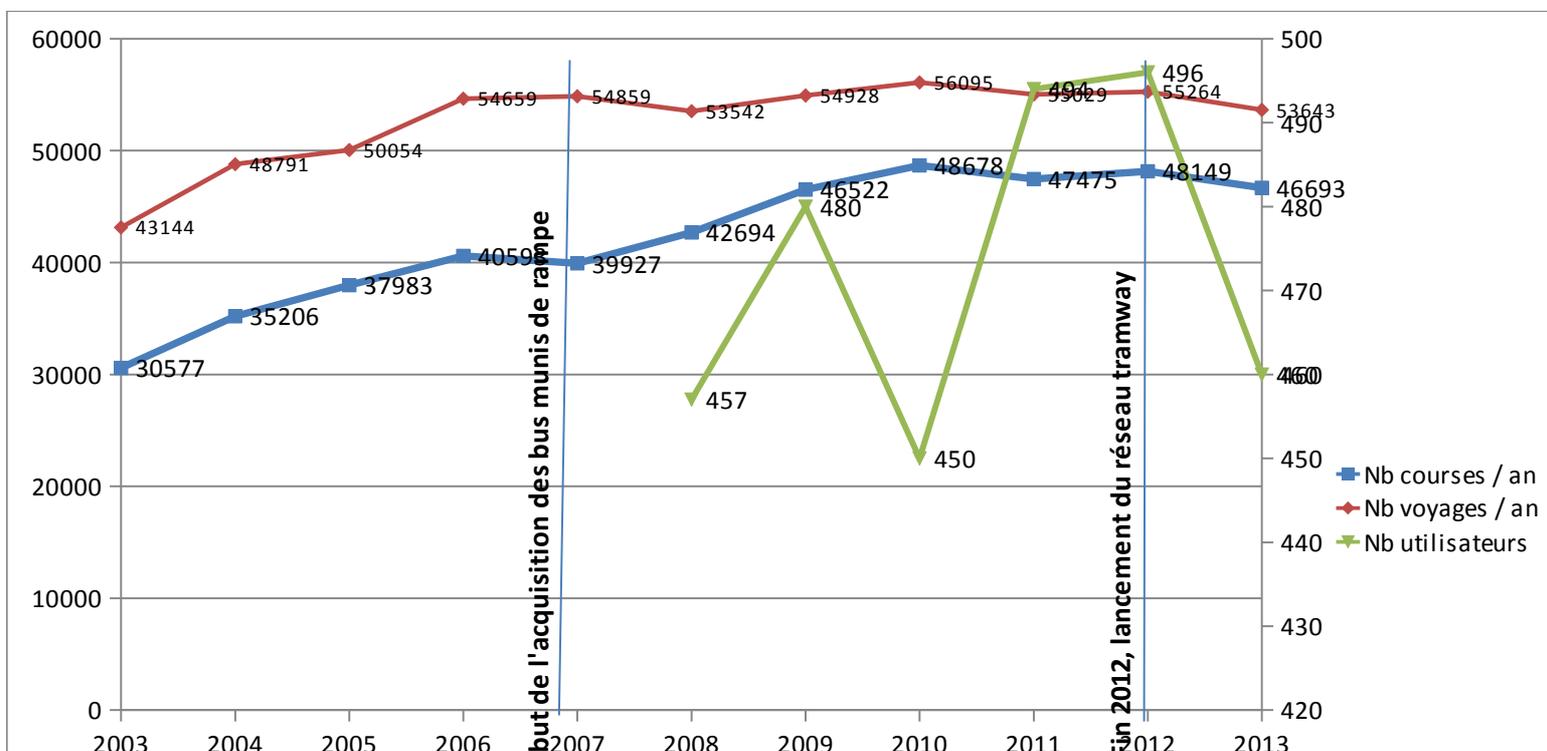
I – Bilan du service Diviaccès

II – Information relative à la mise en accessibilité du réseau Divia (Agence commerciale, arrêts de bus)

III – Présentation par Inéo de la prise en compte du handicap visuel dans le projet Eclairage Public le long du Tram

I – Bilan du servie Diviaccès

Mme GHERSALLAH présente les statistiques d'utilisation du service Diviaccès. Le graphique et les tableaux projetés en séance, indiquent pour l'année 2013 un tassement de l'utilisation du service, lié notamment à la mise en service du tramway et aux importants efforts en terme d'accessibilité réalisés sur le réseau Divia en 2012 et 2013 (tramway et mise en service des bus hybrides).



Accession au service	2011	2012	2013
Nombre d'admission	83	72	66
Nombre d'ayants droits	949	974	1030
Nombre d'utilisateurs	494	496	460

Courses et fréquentation	2011	2012	2013
Taxis	36 196	36 600	35 512
Minibus taxis	6 986	7 447	7 104
Minibus Transmontagne	4 293	4 102	4 068
TOTAL DES COURSES	47 475	48 149	46 693
Fréquentation enregistrée	55 029	55 264	53 643
Nombre de voyageurs/course	1,16	1,15	1,15

M. MOREAU souligne et encourage cette baisse d'activité, qui signifie notamment que certaines personnes atteintes d'un handicap utilisent désormais le réseau Divia pour leurs déplacements, et non plus systématiquement le service Diviaccès. Il rappelle la différence de coût pour la collectivité entre un voyage réalisé avec Diviaccès (17,95€/voyage) et un voyage réalisé sur le réseau classique (1,05€/voyage).

Mme CORDIER rappelle son souhait de voir élargir la période de réservation pour le service Diviaccès (notamment le samedi).

Les plages de réservations seront revues à l'occasion du renouvellement du contrat d'exploitation, c'est à dire à partir de janvier 2017.

Monsieur MIANA indique que l'utilisation du service Diviaccès est obligatoire pour la grande majorité des personnes comme lui atteinte d'une déficience visuelle. Selon ses dires, le réseau Divia n'est pas assez accessible, et notamment les zones de correspondances, telles que Darcy ou République.

Par ailleurs Messieurs MIANA et PICARDAT s'accordent pour dire que les signaux sonores des traversées des carrefours à feux ne sont pas efficaces (trop silencieux, trop bruyants, n'indiquent pas le nom des rues...).

Monsieur MIANA, indique aussi que les bus hybrides sont trop silencieux et causent parfois des craintes pour les aveugles.

Monsieur MOREAU précise que les bus hybrides participent au contraire à apaiser l'ambiance sonore de la rue, ce qui ne peut qu'être profitable à tous.

Monsieur AUBERTIN précise que sur le réseau Divia (contrairement à Diviaccès), les personnes atteintes d'un handicap moteur, notamment des membres supérieures ne peuvent pas valider seules.

Monsieur MOREAU indique que bien souvent la solidarité joue à bord des véhicules et qu'il ne doute pas un seul instant du bon sens d'un agent AVSR qui serait amené à contrôler un voyageur dans cette situation. Aujourd'hui, aucun cas de PV n'a été constaté suite à cette situation.

Mme DAL MOLIN indique que pour faciliter l'accès au réseau classique, l'accessibilité doit être traitée dans son ensemble, y compris sur la partie information voyageur pour les déficients mentaux.

Monsieur MORINO-ROS rappelle que l'objectif de la loi de 2005 est bien d'intégrer les personnes atteintes d'un handicap sur le réseau classique Bus&Tram.

Il indique que la FNAUT est globalement satisfaite des efforts faits en matière d'accessibilité, même si évidemment il reste encore et toujours à améliorer. Plus que des véhicules hybrides silencieux dont tous les usagers sont satisfaits, il s'inquiète des orientations prises par l'Etat et le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, notamment concernant la promotion de la voiture électrique individuelle. En effet, outre le fait que ces mesures ne viennent pas diminuer la place de la voiture en ville, elle sont sources de danger pour les personnes aveugles, et ce bien plus que les bus hybrides.

Monsieur GERVAIS, entend les remarques faites sur l'accessibilité du réseau Divia, mais relativise néanmoins en indiquant que compte tenu de la progression très forte de l'utilisation du réseau Bus&Tram en 2013 et 2014, le plus grand nombre s'y retrouve aujourd'hui; et c'est bien l'objectif d'un transport collectif.

II – Information relative à la mise en accessibilité du réseau Divia (Agence commerciale, arrêts de bus)

Mme ROUX présente les aménagements récents réalisés à l'agence commerciale Divia, située place Darcy (cf présentation en annexe 1).

Monsieur MOREAU poursuit avec un récapitulatif des arrêts mis en accessibilité depuis le 1er janvier 2013 : 66 arrêts représentant un montant de 790 000 € (liste des arrêts en annexe 2).

Monsieur MOREAU indique que sur 187 700 voyages réalisés chaque jour sur le réseau, 83% sont réalisés dans de bonnes conditions d'accessibilités :

- 88 800 (48%) sont réalisés sur T1 et T2 >> parfaitement accessibles.
- 65 000 (35%) sont réalisés sur les lianes et lignes principales exploitées en bus hybrides >> accessibles grâce à l'agenouillement du véhicule s'adaptant à la hauteur du quai.

Monsieur MORINO-ROS indique que ce n'est pas le tout qu'un arrêt et qu'un véhicule soit accessible, il faut que le conducteur prenne l'habitude d'aligner correctement le bus.

Mme GHERSALLAH précise qu'avec l'arrivée des nouveaux véhicules hybrides et la particularité de la traction électrique, l'exploitant du réseau Divia a organisé une formation complète à destination des conducteurs en 2013 et début 2014. Au cours de cette formation, était prévu un module complet concernant l'accessibilité (alignement aux quais, fonctionnement des portes latérales, de la rampe, de l'agenouillement du véhicule...).

Monsieur THIARD indique qu'aujourd'hui, les difficultés viennent désormais rarement des conducteurs, mais plutôt de l'incivilité lié aux stationnements illicites de voitures sur des zones d'arrêts de bus (exemple, rue d'Auxonne, à proximité d'un bar/tabac).

Mme BRENOT demande si les priorités qui avaient été définies dans la mise en accessibilité sont respectées (Lianes notamment).

Mme GHERSALLAH indique que les efforts de mise en accessibilité des arrêts se porteront dans les années à venir sur les Lianes et Corol, avec le projet PRIORIBUS.

Monsieur AUBERTIN demande où en est sa suggestion concernant la carte du réseau spécifiant les arrêts accessibles.

Mme GHERSALLAH indique que le nouveau site internet qui sera mis en ligne dès ce début d'année 2015 prévoit des accès personnalisés. En fonction du profil de l'utilisateur, les renseignements qui s'afficheront sur le site seront adaptés. Ainsi, une personne utilisatrice de fauteuil roulant bénéficiera d'informations et de cartographies précisant les arrêts aux normes.

Monsieur GOURNAY rappelle que les Autorité Organisatrices devront poursuivre la mise en accessibilité des réseaux de transport, et notamment proposer des Agendas d'Accessibilité Programmée avant le 27 septembre 2015.

III – Présentation par Inéo de la prise en compte du handicap visuel dans le projet Eclairage Public le long du Tram

Le Grand Dijon a souhaité faire un « zoom » sur la démarche Eclairage Public réalisée par son prestataire Inéo dans le cadre du projet dijonnais.

Mme MERIGAULT présente les choix techniques qui ont été réalisés dès la phase de conception du projet et ce en phase avec les besoins des personnes déficientes visuelles.

Un point sur la démarche Handicap au sein de la structure Inéo Réseaux Est est aussi présenté à cette occasion.

La présentation projetée est en Annexe 3.

Questions diverses

Monsieur MOREAU interroge les associations sur l'accès aux places réservées à bord des bus et du tramway.

Mme CORDIER indique pour sa part qu'elle a toujours du mal à faire respecter l'emplacement.

Monsieur AUBERTIN émet le souhait que la problématique du logement soit traitée lors des prochaines Commission Intercommunales d'Accessibilité (CIA). Il propose aussi qu'il y ait plusieurs CIA par année.

Mme GHERSALLAH indique qu'il est possible de poursuivre le travail et les contacts avec les associations représentantes des personnes atteintes de handicap, sans pour autant convoquer une CIA systématiquement. A titre d'exemple, une présentation du nouveau site Divia sera réalisée lors du premier semestre 2015.

Monsieur ASSANTE souhaite revenir sur les problèmes d'accessibilité de la gare SNCF de Dijon Ville, et en particulier sur l'accès au parking, d'autant que le Grand Dijon a financé ces travaux.

Monsieur MOREAU précise que la CIA du Grand Dijon n'est pas compétente pour répondre, sachant que seule la SNCF a été Maître d'Ouvrage sur ces aménagements.

Le Grand Dijon n'est intervenu que sur l'esplanade avec les travaux du tram, qui eux ont été réalisés aux normes d'accessibilité.

Annexes

Annexe 1 : Les aménagements à l'agence commerciale Divia

Annexe 2 : Liste des derniers arrêts mis en accessibilité

Annexe 3 : Démarche Cofely-Inéo sur la conception des éclairages publics.